

10.09.2010 – 08:30 Uhr

Nouvelle brochure de la Prévention Suisse de la Criminalité: «Drogues - Non merci!»

Berne (ots) -

- Indication: Une brochure de la police avec des informations pour les parents sur les bases légales et les risques liés à l'alcool et autres drogues peut être téléchargée en format pdf sous: <http://presseportal.ch/fr/pm/100011391> -

La Prévention Suisse de la Criminalité (PSC), en collaboration avec des représentantes et des représentants des corps de police cantonaux ainsi que des centres spécialisés d'addiction, a conçu une brochure qui traite le thème de l'alcool et des autres drogues. Le contenu est illustré par de nombreux exemples de cas afin de fournir des informations concrètes non seulement sur la problématique des drogues et des divers délits associés, mais aussi sur les bases légales, le travail de la police, les substances licites et illicites et les services de conseil spécialisés. La brochure est disponible dès maintenant dans tous les postes de police en Suisse.

La consommation de drogues et ses conséquences forment un sujet qui continue à préoccuper la police au quotidien. Conformément à la loi sur les stupéfiants, les forces de l'ordre ont pour mission d'empêcher l'usage des substances illégales. En parallèle, les corps de police s'occupent également des autres types de délits qui découlent directement ou indirectement d'abus de drogues ou d'alcool. Ces délits appartiennent à de nombreux domaines comme, par exemple, la circulation routière, les dommages à la propriété, les actes de violence et les délits sexuels; ces derniers impliquent aussi souvent les victimes. Les agents de police sont en outre chargés de veiller au respect des prescriptions relatives à la loi sur la protection des mineurs.

Il est aisément compréhensible que les parents et les responsables de l'éducation de mineurs soient préoccupés si un jeune consomme de l'alcool ou d'autres drogues et, dans ce cas, si les informations pertinentes à ce sujet ne sont pas suffisantes ou confuses. De nombreuses questions surgissent alors: Qu'est-ce qui se passe quand la police arrête une jeune qui est sous l'influence de drogues? Qu'est-ce qui est considéré comme délictueux et qu'est-ce qui ne l'est pas? Quelle instance est compétente et quelles peines, amendes ou mesures peuvent être appliquées? La brochure a pour objet de répondre à toutes ces questions et bien plus encore. À partir d'exemples de cas concrets (que se passe-t-il quand...?), les différents types de délits associés à la consommation d'alcool et de drogues sont illustrés et complétés par des conseils d'ordre général pour les adultes sur comment éviter les problèmes et inciter les jeunes au dialogue (que puis-je faire?). Les substances, leurs effets et les risques associés sont récapitulés dans un tableau. Enfin, des informations complémentaires sur les centres spécialisés en toxicomanie sont également fournies.

Avec cette brochure, la police souhaite d'une part faire mieux comprendre aux parents ainsi qu'aux responsables de l'éducation sa mission et les bases légales associés à la consommation de drogues, et, d'autre part, montrer l'ampleur des conséquences possibles qui, parfois, peuvent être particulièrement lourdes quand elles sont associées à une consommation inconsidérée. Elle prend ainsi part de

façon significative au vaste travail de prévention.

La brochure «Drogues - Non merci!» peut être téléchargée au format PDF sur www.skppsc.ch ou retirée gratuitement dans tous les postes de police.

Contact:

Martin Boess, Directeur de la PSC

Tél.: +41/31/320'29'50

Mobile: +41/78/608'20'29

E-Mail: mb@skppsc.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100011391/100610043> abgerufen werden.